

Combien d'incendies faudra-t-il avant que le message passe? Les piles n'ont pas leur place dans les bacs!

Saint-Hyacinthe, le 22 octobre 2026

Un nouvel incendie s'est déclaré hier dans un camion de collecte de déchets. Cet incident s'ajoute aux 3 autres survenus au cours des derniers mois et rappelle une fois de plus les risques associés à la présence de matières dangereuses dans les bacs de collecte.

Les piles et les batteries peuvent provoquer des incendies lorsqu'elles sont déposées dans les bacs de collecte. Le danger concerne également les objets qui en contiennent, notamment les jouets, les brosses à dents électriques, les rasoirs et les autres appareils munis de piles rechargeables intégrées.



Une seule pile mal triée peut avoir de lourdes conséquences. Alors que plusieurs incendies sont survenus en peu de temps, la RIAM invite les citoyens à redoubler de vigilance et à partager cette information dans leur entourage. Un tri adéquat contribue directement à la sécurité des travailleurs et la vôtre, à la protection de l'environnement et au bon fonctionnement des collectes.

Pour trouver un point de dépôt près de chez vous, consultez le site www.recyclezvosbatteries.ca. Les piles, batteries et objets en contenant peuvent également être déposés aux collectes de résidus domestiques dangereux (RDD), tous comme les contenants aérosols et les autres RDD. La prochaine collecte de RDD aura lieu au printemps 2027. **SURTOUT CES MATIÈRES NE DOIVENT JAMAIS ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES BACS DE COLLECTE.**

**Avant de jeter, prenons quelques secondes pour vérifier!
Une pile au bon endroit, c'est un risque d'incendie en moins.**

☒ Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350 ou au riam@riam.quebec.

Source : Communications RIAM
450 774-2350
www.riam.quebec